

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 42



N°127

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le 20 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-Françoise , LEGENDRE Jérôme, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, GODIN Guillaume, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DA SILVA Solène, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : NIFEUR Nadege.

Représentés par :

Madame Katalyne BELAIR	Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Pierre SACK
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE	Madame Yasmina BAZIZ
Madame Margaux HOUIS	Monsieur Damien BIDAL
Madame Sandrine DESIR	Madame Kourtoum SACKHO
Madame Patricia LOE	Monsieur Guillaume GODIN
Madame Fatima YAOU	Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Zishan BUTT	Madame Nabila DJEBBARI
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Madame Soizig NEDELEC

Secrétaire de séance : Thierry AUGY

Direction des Finances/

OBJET : Admissions en non-valeur des dépenses imputées sur le budget principal Ville - exercice 2022**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu les états de produits irrécouvrables présentés par la Comptable du Trésor,

Vu la délibération n°28 du 24 mars 2022, relative au Budget primitif 2022 du Budget principal de la Ville d'Aubervilliers ;

Adoption à l'unanimité par 50 pour , 2 ne prennent pas part au vote(Thierry AUGY, Massinissa HOCINE)

DELIBERE :**DECIDE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables à hauteur de 146 189,36 € pour le compte du Budget principal Ville.

N°	N° ETAT	Libellé	Montant proposé de l'ANV	Montant délibéré de l'ANV
1	5964580033	Créances diverses	3 983,48 €	3 983,48 €
2	5964190233	Créances diverses/ cantine	1 753,09 €	1 753,09 €
3	5964583533	Créances diverses	36,18 €	36,18 €
4	5964980233	Créances diverses/ cantine	20 566,58 €	20 566,58 €
5	5966678033	Créances diverses/ cantine	3 320,44 €	3 320,44 €
6	5968010133	Créances diverses	1 017,92 €	1 017,92 €
7	5968020333	Créances diverses	1 730,45 €	1 730,45 €
8	5969180133	Créances diverses	4 758,70 €	4 758,70 €
9	5969380133	Créances diverses	501,54 €	501,54 €
10	5968980733	Créances diverses	5 408,08 €	5 408,08 €
11	5964780133	Créances diverses	7 637,63 €	7 637,63 €
12	5965780133	Créances diverses	7 299,63 €	7 299,63 €
13	5965390133	Créances diverses	12 768,74 €	12 768,74 €
14	5963780333	Créances diverses	6 648,57 €	6 648,57 €

15	5964583733	Créances diverses	5 386,79 €	5 386,79 €
16	5964780933	Créances diverses	2 077,39 €	2 077,39 €
17	5966380333	Créances diverses/ cantine	10 369,37 €	10 369,37 €
18	5967180133	Créances diverses	6 045,30 €	6 045,30 €
19	5965380333	Créances diverses/TLPE	31 270,95 €	31 270,95 €
20	5965580533	Créances diverses	13 608,53 €	13 608,53 €
TOTAL 2022 des Admissions en Non-Valeur			146 189,36 €	146 189,36 €

DIT que la dépense en résultant sera inscrite en section de fonctionnement au budget principal de la Ville de l'exercice en cours sur l'imputation suivante :

Service	Chapitre	Article	Fonction
Direction des finances	65	6541	01

DIT que le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 24/10/22
Accusé en préfecture :
93-219300019-20221020-lmc127141-DE-1-1
Publiée le : 24/10/22
Certifiée exécutoire : 24/10/22

Le Maire,

Karine FRANCLÉ

